

Directive 1

Candida auris

- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)
- Hémodialyse
- Clinique externe ou ambulatoire d'oncologie lors de traitements

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DÉFINITIONS

Usager porteur : Personne colonisée ou infectée par le *Candida auris*

Usager colonisé : Personne chez qui le *Candida auris* a été identifié en laboratoire à partir d'un spécimen non stérile (ex. : nez ou aines ou aisselles) sans évidence d'infection associée

Usager infecté : Personne chez qui le *Candida auris* a été identifié en laboratoire à partir d'un spécimen stérile ou non (ex. : urine ou plaie ou sang) avec évidence de signes et symptômes d'infection associée

Contact étroit :

Tout usager qui :

- A séjourné plus de quatre heures cumulatives dans la même chambre qu'un cas (colonisé ou infecté)

OU

- A partagé la même toilette de la chambre d'un cas (colonisé ou infecté) alors qu'aucune mesure de prévention et contrôle des infections (PCI) n'était mise en place

OU

- Séjourne dans la chambre qui a été libérée par un cas confirmé, dans ce cas, contacter le Service de PCI pour évaluation

Contact élargi :

Tout usager qui :

- A séjourné sur la même unité qu'un cas (colonisé ou infecté) de *Candida auris* pendant 24 heures ou plus

OU

- A reçu des soins et des services des mêmes travailleurs de la santé (TdeS) qu'un cas (colonisé ou infecté) de *Candida auris*, alors qu'aucune mesure de PCI n'était mise en place

PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

Pour toute la durée des précautions additionnelles (PA) :

- À l'extérieur à la porte de la chambre ou de la zone usager :
 - Placer une affichette PA **CONTACT**
 - Suivre les indications pour mettre en place l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et le retirer
 - Rendre disponibles l'ÉPI et des lingettes désinfectantes à base de peroxyde d'hydrogène
- À l'intérieur de la chambre ou de la zone usager :
 - Placer un chariot à lingerie souillée

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Informer l'usager de demeurer dans sa chambre pour toute la durée des PA
- Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif)
- Compléter et acheminer la feuille de déclaration d'un pathogène au Service de PCI : [Formulaire-54 : Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène](#)
- Identifier tous les **CONTACTS ÉTROITS** lors de la découverte d'un nouveau cas

Directive 1

Candida auris

POUR TOUS LES USAGERS, EN TOUT TEMPS ET POUR TOUTES INTERVENTIONS :

- Appliquer rigoureusement les pratiques de base. Se référer au : [Guide de standards des bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections](#)
 - Prêter une attention particulière au respect de l'hygiène des mains (HDM) selon les 4 moments, avec une solution hydroalcoolique (SHA) ou avec de l'eau et du savon par tous les travailleurs de la santé, les usagers, les visiteurs et les personnes proches aidantes
 - Consulter le : [Protocole relatif à l'hygiène des mains](#)

DIRECTIVES CHAMBRE/TOILETTE

1er choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle

2e choix : Chambre partagée avec toilette partagée

- Regrouper uniquement deux cas de *Candida auris*
- Éviter d'héberger avec un usager qui serait aussi porteur d'une bactérie multirésistante
- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppe hygiénique à l'un des usagers selon l'état clinique de ceux-ci

DURÉE DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

- Appliquer les précautions additionnelles contact pour toute la durée de l'hospitalisation
- Si le séjour se prolonge au-delà de trois mois, aviser le Service de PCI

DÉPISTAGES

ADMISSION	FRÉQUENCE	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Usager transféré directement d'une installation de soins hors Québec • Usager avec histoire d'hospitalisation ou ayant reçu des soins de santé dans la dernière année dans une installation de soins hors Québec • Usager transféré directement d'une installation de soins au Québec avec éclosion active en cours • Usager avec histoire d'hospitalisation, d'une durée de 24 heures et plus consécutives, dans les deux mois précédant la date de début d'éclosion sur l'unité touchée. Si unité non connue, considérer l'installation en entier • Usager identifié comme un contact étroit, qui a eu son congé avant d'avoir eu trois résultats cumulatifs négatifs, lors de sa réadmission 12 mois et moins après son congé • Usager identifié comme un contact élargi, qui a eu son congé avant d'avoir eu trois résultats cumulatifs négatifs, lors de sa réadmission 12 mois et moins après son congé 	Jour 0 Jour 7 Jour 14	PA CONTACT	Maintenir les PA et les retirer à la réception du résultat négatif du jour 14

Directive 1

Candida auris

EN COURS DE SÉJOUR LORS DE LA DÉCOUVERTE D'UN CAS	FRÉQUENCE	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)	COMMENTAIRES
CONTACT ÉTROIT	Jour 0 Jour 7 Jour 14	PA CONTACT	Maintenir les PA et les retirer à la réception du résultat négatif du jour 14
CONTACT ÉLARGI		AUCUNE	
Usager non identifié comme un contact étroit ou élargi en cours d'hospitalisation	Déterminé par le Service de PCI		
UNITÉ AVEC PORTEUR CONNU (COLONISÉ OU INFECTÉ)	FRÉQUENCE	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)	COMMENTAIRES
TOUS LES USAGERS DE L'UNITÉ	1 FOIS/SEMAINE Dernier dépistage quatre semaines minimum après le départ du porteur connu	AUCUNE	<ul style="list-style-type: none">Planifier la journée de dépistage avec le laboratoire référantNe pas tenir compte des prélèvements faits à l'admission

SITES DE DÉPISTAGE

- 1 dépistage aux aisselles et aux aines avec un seul écouvillon
- 1 dépistage au niveau nasal avec un seul écouvillon

Se référer : [Document | Gustav/Guide](#)

Selon le contexte épidémiologique, le Service de prévention et contrôle des infections (PCI) peut recommander d'effectuer un dépistage à d'autres sites, par exemple :

- La gorge
- Les plaies
- Le rectum
- Le(s) site(s) de cathéter(s)
- Dans l'urine
- Dans les sécrétions endotrachéales

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET DE SERVICES

- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'utilisateur (exemple : chaise d'aisance, thermomètre, etc.)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel après utilisation
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans la zone usager
- Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager
 - Se référer aux : [Procédures générales de nettoyage/désinfection du matériel non-critique partagé](#)

Directive 1

Candida auris

TRAITEMENTS ET EXAMENS

- Effectués dans la chambre ou la zone usager, avec du matériel réservé à l'usage exclusif de l'usager ou pouvant nettoyé/désinfecté ou jeté
- Si nécessité de quitter la chambre ou la zone usager (ex. : physiothérapie), contacter la conseillère en PCI pour une modulation des mesures
- Si risque de déconditionnement : utiliser les outils cliniques disponibles auprès de la direction programme clientèle

DÉPLACEMENTS ET TRANSFERT

EN CAS DE DÉPLACEMENT ESSENTIEL

Avant d'entrer dans la chambre ou la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Avant de quitter la chambre ou la zone usager

- S'assurer que l'usager porte :
 - Des vêtements propres
 - Une culotte d'incontinence propre, le cas échéant
- Retirer l'ÉPI « À la sortie »
- Recouvrir les plaies d'un pansement étanche, le cas échéant
- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- Retirer l'ÉPI « À la sortie »,

Au retour dans la chambre ou la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Disposer du drap, le cas échéant
- Privilégier de réserver le fauteuil roulant à l'usage exclusif de l'usager
- Si impossible :
 - [Nettoyer/désinfecter](#) le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de lingettes désinfectantes de peroxyde d'hydrogène
- Retirer l'ÉPI « À la sortie »,

Lors d'un transfert vers un autre établissement ou installation ou département

Usager porteur (colonisé ou infecté)

OU

Usager contact étroit et élargi

- Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA

Directive 1

Candida auris

SOINS D'HYGIÈNE

- Effectués à la chambre pour toute la durée des PA
- Changer quotidiennement :
 - La literie
 - Les vêtements de l'usager

SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

BUANDERIE

Selon les normes de l'établissement

VISITEURS ET PROCHES AIDANTS

Les TdeS doivent accompagner et faire de l'enseignement pour :

- Informer du risque de transmission
- Effectuer l'HdM en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager de leur proche
- Appliquer les PA en se référant à l'affichette, si participation aux soins
- Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Appliquer la procédure d'entretien quotidienne et terminale par le Service d'hygiène et salubrité avec un produit à base de **peroxyde d'hydrogène**

Lors de l'entretien terminal :

- Jeter toutes les fournitures non lavables, sauf si elles sont dans un distributeur fermé
- Changer les rideaux séparateurs

GESTION DES DÉCHETS

Selon les normes de l'établissement

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

- Les soins à l'usager doivent être effectués uniquement par du personnel adéquatement qualifié
- Pour toutes autres questions, se référer à la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)

MANIPULATION DES DÉPOUILLES

- Appliquer les **PA CONTACT** requises dans la chambre ou la zone usager
- Appliquer les procédures régulières

Directive 1

Candida auris

ÉCLOSION

DÉFINITION

Identification d'un cas nosocomial confirmé d'infection ou de colonisation, par une même souche/clade de *Candida auris* que le cas index, avec un lien épidémiologique entre eux

DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES

- L'écllosion est confirmée par le Service de PCI
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'HdM
- S'assurer que l'affiche *Avis d'écllosion* est installée visiblement aux entrées de l'installation et des unités concernées
- Transmettre lors du rapport interservices les *Directives d'écllosion à l'intention du personnel* et s'assurer de leur respect
- Se référer au document de *Directive PCI relative à la gestion intégrée des écllosions en milieu de vie et de soins*
- Réaliser des audits pour vérifier l'application de l'HDM et des précautions additionnelles, ainsi que pour évaluer la désinfection de l'environnement.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Augmenter la fréquence des *high touch* à 2x/jour des aires communes et des chambres en PA

FIN D'ÉCLOSION

Déterminée par le Service de PCI :

- Lorsqu'aucun nouveau cas n'a été découvert pendant un minimum de quatre semaines consécutives suivant l'identification du dernier cas (colonisé ou infecté) confirmé

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

Page 6 de 6